

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai, à 17h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10/05/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 42 Nombre de suffrages exprimés : 41 Votes Pour : 51 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Entretien des sentiers d'intérêt communautaire pour la saison 2022 N° 2022-46
--	---

Présents (42) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUNAN Anne, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, LLOP Frédéric, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, FABRE Jean, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie


Absents (11) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, PELIEU Michel (excusé), JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, BEYRIE Maryse (excusée), CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
MALERE Hélène à RIVIERE Alain
DESCOUENS Bernard à LACAZE Noël
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
HELARY Yann à BRUNET André
BOURREC Christophe à SALAT Jacques
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André

M. Jean-Michel ISOART a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les résultats de la consultation pour l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire Aure Louron pour 2022. La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée. L'appel public à la concurrence a été passé sur les sites www.ladepeche-legales.com et sur le Portail Marches-Publics.info.

La consultation portait sur les 2 lots prévus en tranche ferme :

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 
ID : 065-246500573-20220517-2022_46-DE

- LOT 1 Entretien des sentiers du pôle Louron
- LOT 2 Entretien des sentiers du pôle Véziaux

2 offres sont parvenues dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2022, à 16 heures 45 et a effectué l'analyse et le classement au regard des critères énoncés dans la consultation. Elle a proposé de retenir les entreprises suivantes :

DEVEZE ROMAIN PARCS ET JARDINS pour le lot 1 pour un montant de 20 280.00 € ht et forfait de 2 600.00 € ht pour retrait des branches et tronçonnage des troncs obstruant le sentier

FOURTINE TRAVAUX SPECIAUX pour le lot 2 pour un montant de 12 625.20 € ht et forfait de 2 625.00 € ht pour retrait des branches et tronçonnage des troncs obstruant le sentier

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De retenir les entreprises dont le Président a exposé les propositions ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU